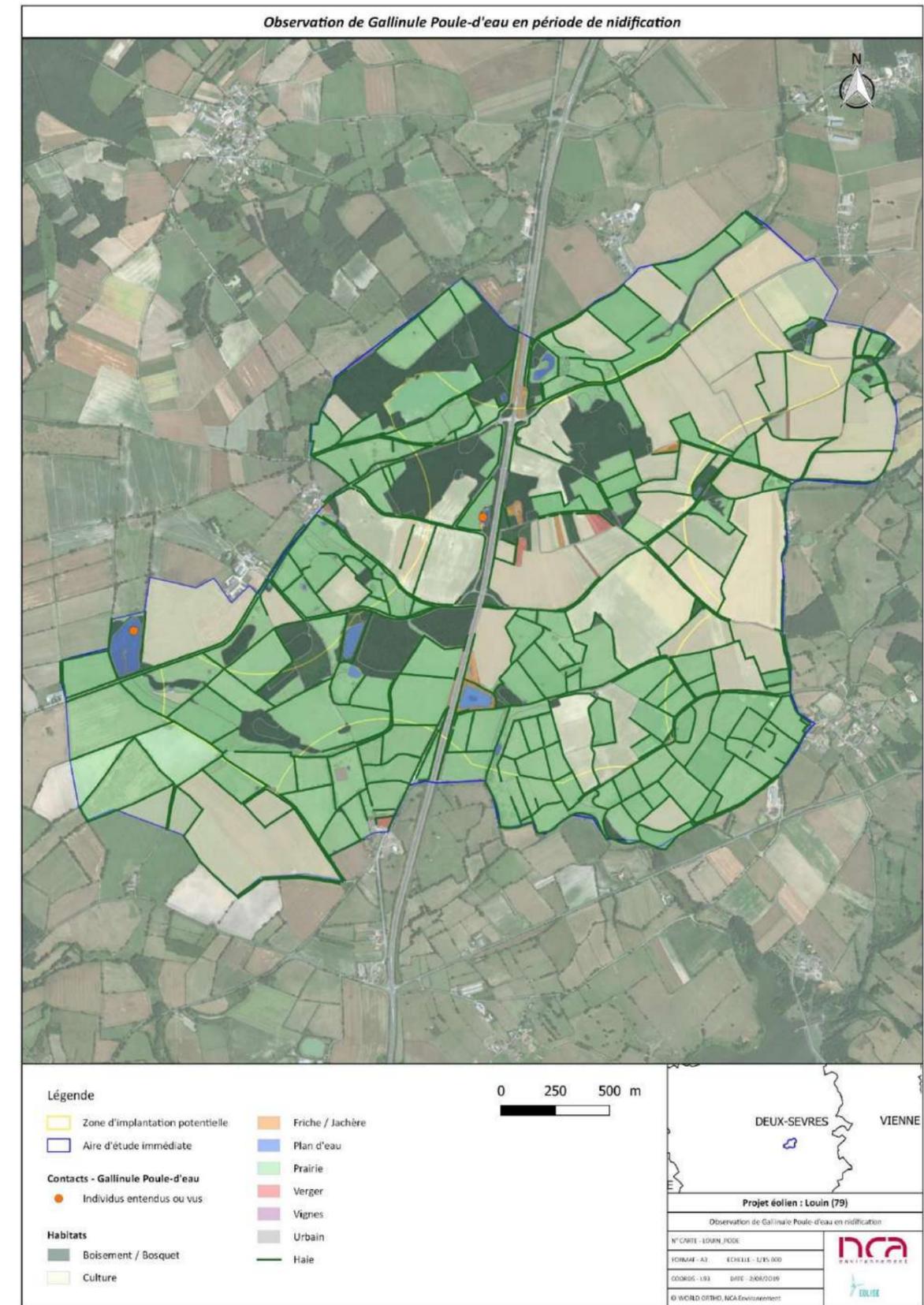
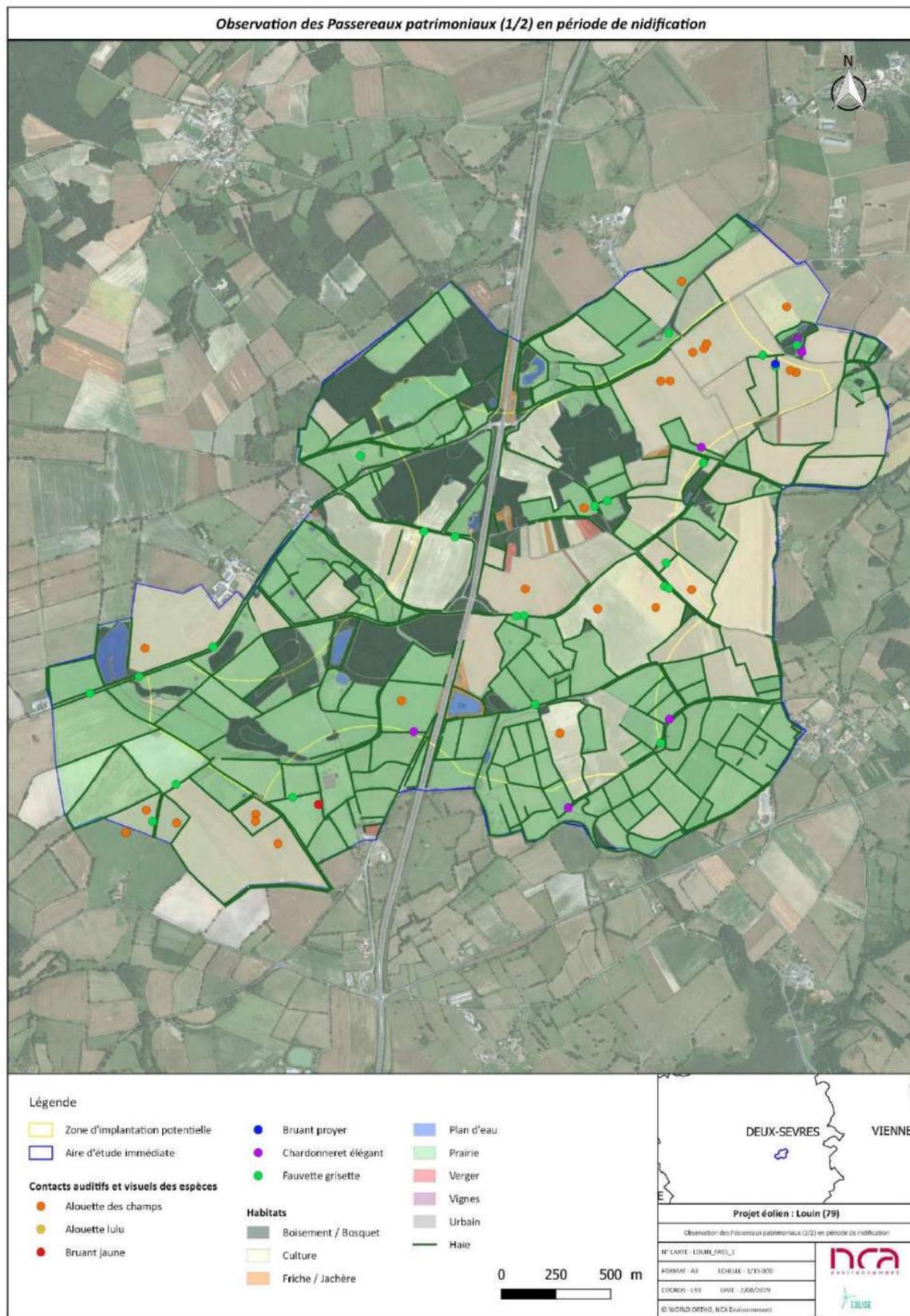


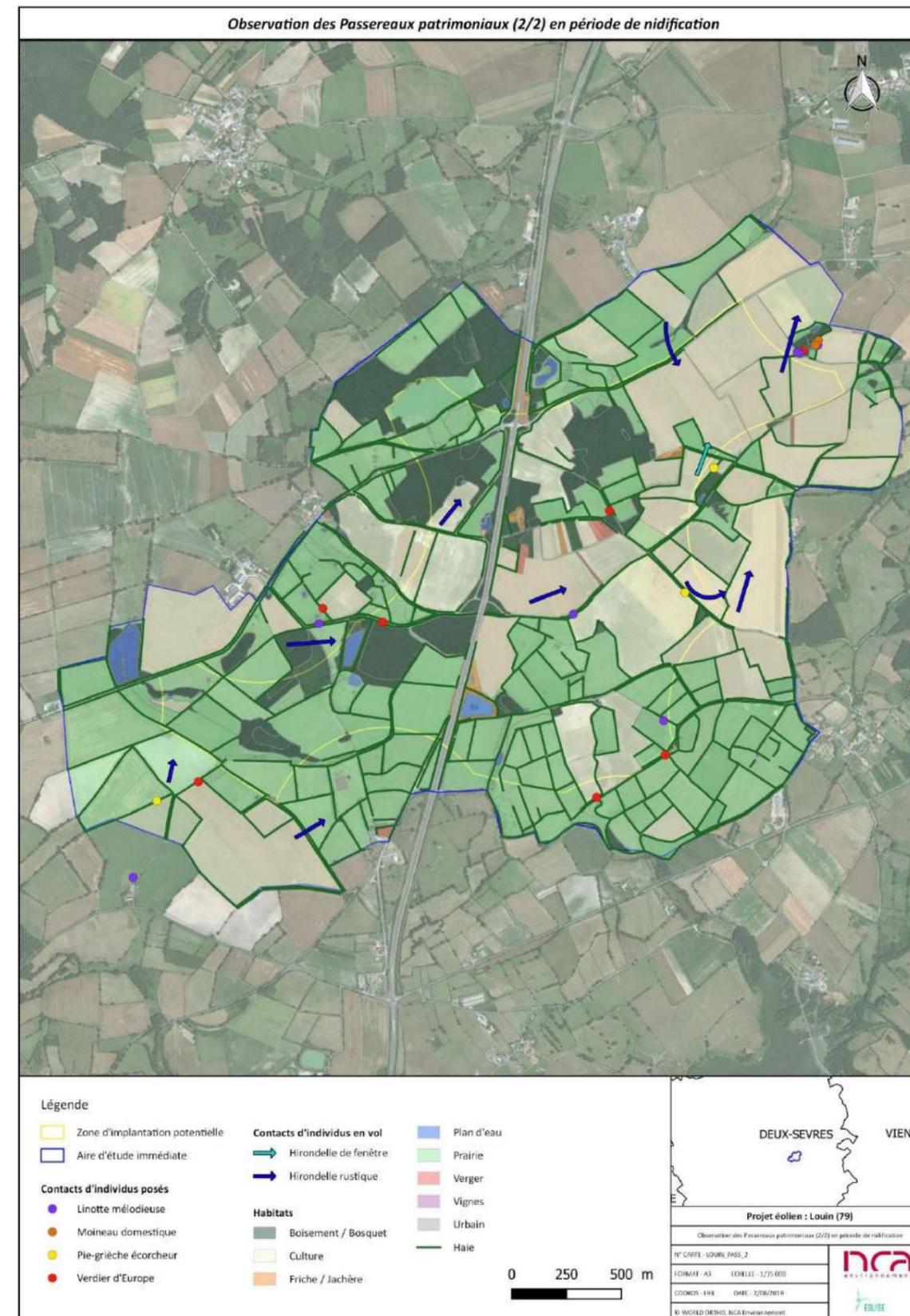
Carte 38 Observation de Tourterelle des bois en période de nidification



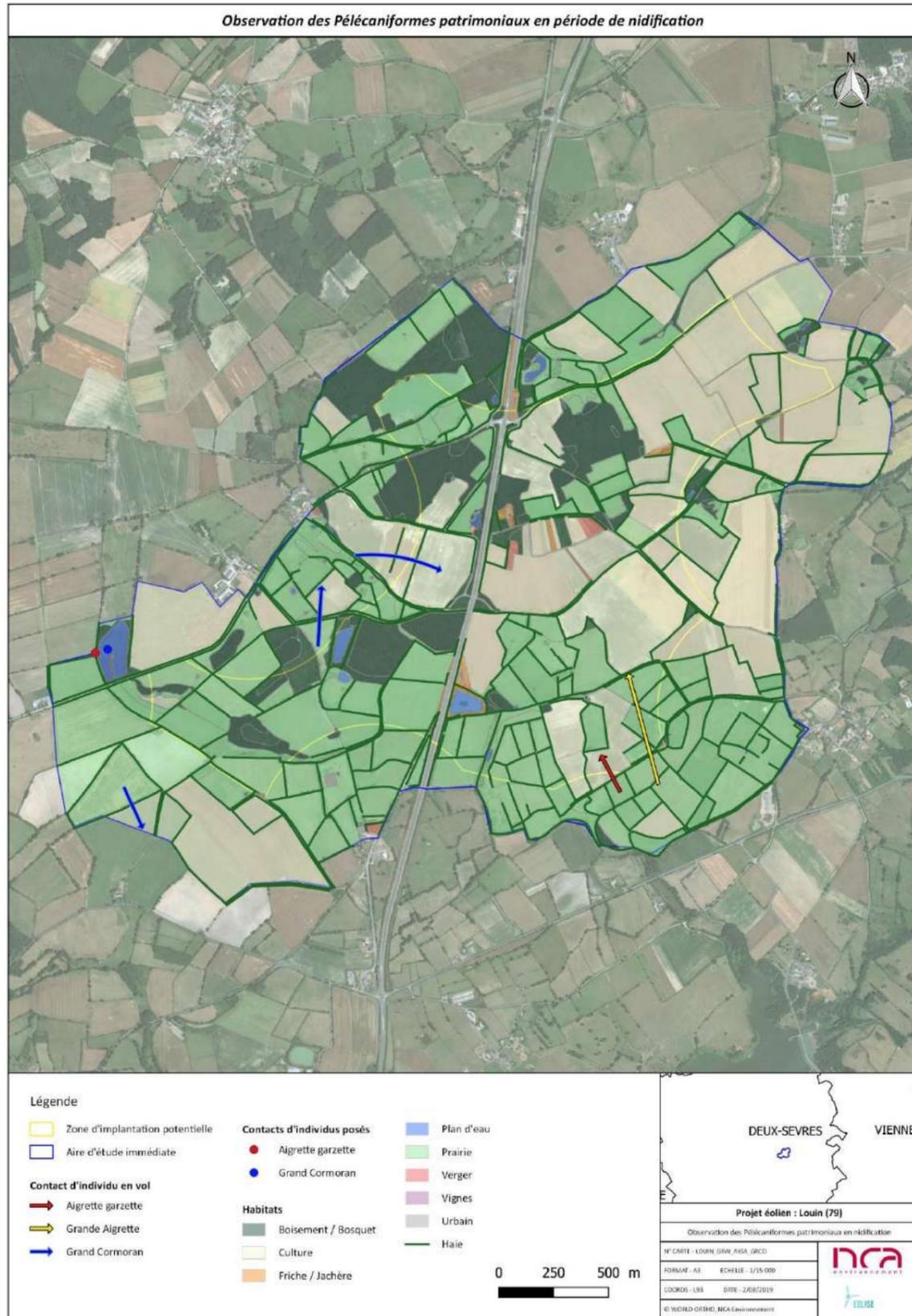
Carte 39 Observation de Gallinule Poule-d'eau en période de nidification



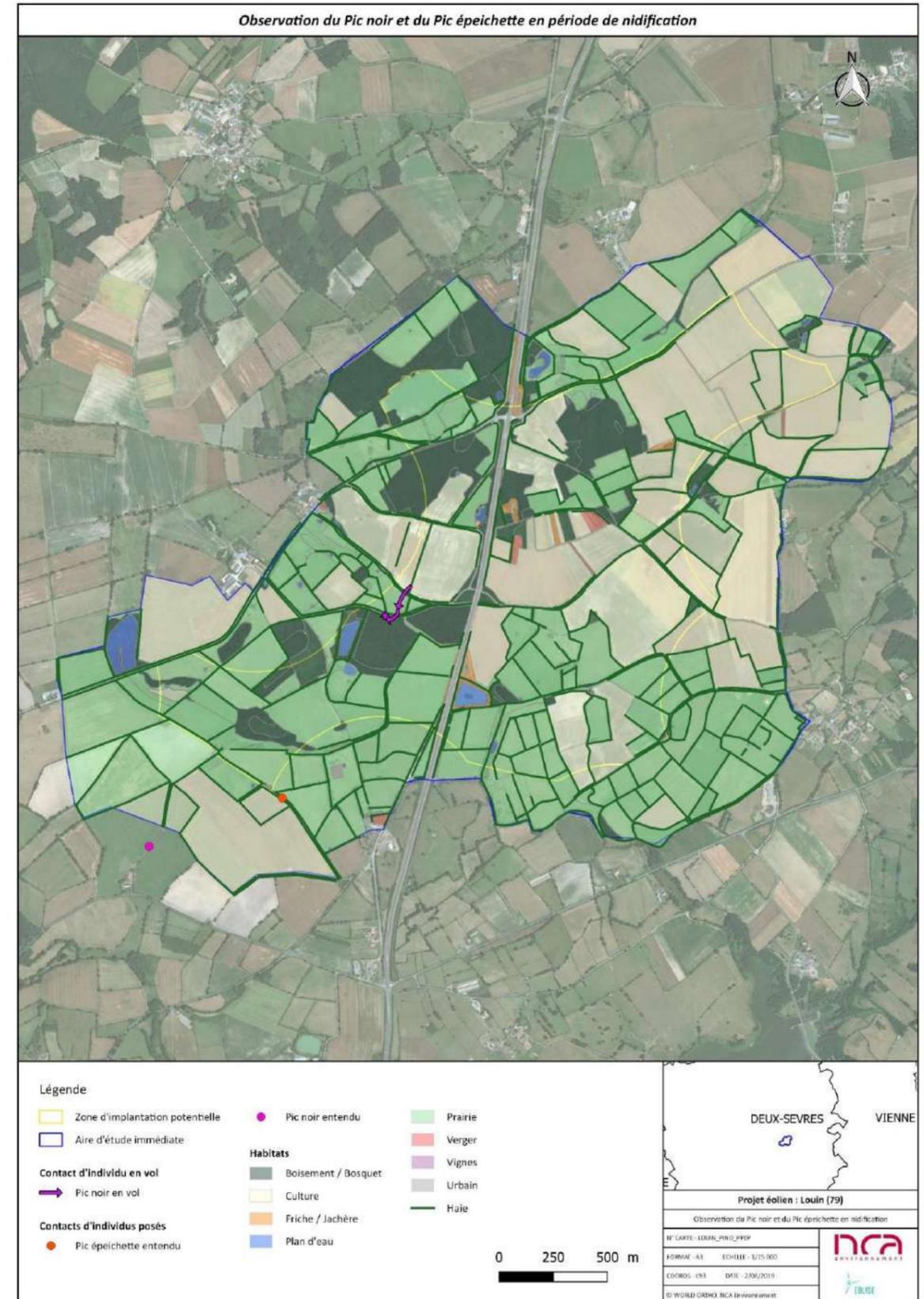
Carte 40 Observation des Passereaux patrimoniaux (1/2) en période de nidification



Carte 41 Observation des Passereaux patrimoniaux (2/2) en période de nidification



Carte 42 Observation des Péléciformes patrimoniaux en période de nidification



Carte 43 Observation du Pic épeichette en période de nidification

ESPECES DE RAPACES NON PATRIMONIALES

La Buse variable, la Chouette hulotte, l'Épervier d'Europe et le Hibou moyen-duc sont trois rapaces non patrimoniaux qui ont été observés sur l'AEI. Ils ont tous un statut de conservation d'espèce de « préoccupation mineure » et ne sont pas des espèces déterminantes ZNIEFF dans la région.

- **Buse variable :**

La Buse variable est une espèce de rapace diurne commune sur le territoire national. Un ou plusieurs individus ont été observés à chaque prospection lors de la période de nidification. Cette espèce territoriale n'a pas été observée en parade et en défense du territoire sur l'AEI. Toutefois les boisements et l'observation régulière de l'espèce laissent penser à une nidification probable sur l'AEI.

- **Chouette hulotte :**

La Chouette hulotte est un rapace nocturne non patrimonial contacté lors des protocoles rapaces nocturnes du 11 mars et du 23 mai 2019. Lors de ces prospections, qui ont été réalisées pendant la période de reproduction, plusieurs individus différents ont répondu à la repasse. La Chouette hulotte niche dans une cavité d'un arbre ou dans un ancien nid de Corneille. Aucun indice de reproduction ne permet d'affirmer que l'espèce niche sur l'AEI.

Outre la possibilité de pouvoir nicher sur l'AEI, ces espèces vont également utiliser l'AEI pour chasser.

ESPECES DE RAPACES PATRIMONIAUX

Lors de la période de nidification, **5 espèces patrimoniales de rapaces** ont été détectées. Parmi elles, **2 rapaces diurnes sont inscrits à l'Annexe I** de la Directive « Oiseaux » ont pu être observés : le Busard Saint-Martin et le Milan noir. Le Busard Saint-Martin est également déterminant « ZNIEFF » en Deux-Sèvres lorsque sa nidification est avérée. Enfin, 4 d'entre elles ont un statut préoccupant en Poitou-Charentes :

- le Busard Saint-Martin, le Faucon crécerelle et la Chevêche d'Athéna sont « quasi-menacés » d'extinction sur la Liste régionale des oiseaux nicheurs ;
- l'Effraie des clochers est classée « vulnérable » sur la même liste.

Tableau 67 Espèces de rapace patrimoniales observées sur l'AEI

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste rouge Poitou-Charentes - nicheur	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	DO / PN	NT	Si nicheur
	Milan noir	DO / PN	LC	/
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	NT	/
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	PN	NT	/
	Effraie des clochers	PN	VU	/

Légende

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge régionale des espèces menacées (nicheur) : LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN : En danger d'extinction

Condition pour espèce déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes – Deux-Sèvres (79) : Si nicheur

- **Busard Saint-Martin**

Observations : le 29 avril 2019, un mâle a été observé en train de chasser dans la partie nord-est de l'AEI (Plaine ouverte). Par la suite, un mâle a de nouveau été aperçu le 10 mai 2019 dans le même secteur.

Nidification : Son statut de nidification sur l'AEI est considéré comme « probable ».

Milieu(x) favorable(s) à la nidification : Le Busard Saint-Martin présente des densités importantes de couples dans les Deux-Sèvres. Dans les zones de plaine agricole, il niche de la même façon, au sol dans les cultures de blé ou orge et est sujet à la même menace de destruction des nichées par les engins agricoles.

Il est important de préciser que la localisation des nids peut varier d'une année sur l'autre et est largement dépendante de la répartition des cultures céréalières sur la zone. Le Busard Saint-Martin n'est pas considéré comme menacé en France en raison de ces effectifs nicheurs qui sont estimés entre 13 000 et 22 000 couples entre 2000 et 2012. En Poitou-Charentes, on dénombre entre 640 et 1080 couples, soit 10% de la population nicheuse française.

- **Milan noir**

Observations : Un premier indice de nidification a été relevé le 3 avril 2019, lorsqu'un individu est descendu dans une rangée d'arbres avec des matériaux pour la construction ou le renforcement d'un nid (lieu-dit *Le Coudray*). Par la suite, le couple a paradé le 10 avril 2019 au centre de l'AEI (lieu-dit *Les Paux*). Les parades ont continué jusqu'au 17 juin 2019.

Nidification : Les nombreux indices de reproduction (parades, construction de nid, apport de nourriture) affectent à l'espèce un statut reproducteur qualifié de « certain » sur l'AEI.

Milieu(x) favorable(s) à la nidification : Rapace migrateur le Milan noir niche généralement en lisière de forêt, dans une haie ou dans un arbre proche d'une rivière ou un étang. Il réutilise fréquemment le même nid d'une année sur l'autre. L'espèce est souvent observée en chasse lors des moissons ou de la fauche des prairies. La population nicheuse de Milan noir au niveau national est estimée entre 25 700 et 36 200 couples et est en augmentation modérée pour la période de 2000-2012. La population nicheuse de Poitou-Charentes est estimée entre 1000 et 2000 couples (en 2015).

- **Faucon crécerelle**

Observations : Le Faucon crécerelle a été observé sur l'AEI à presque chaque prospection (lors de la saison de reproduction). L'espèce est relativement commune. Elle est présente sur la totalité du territoire français, et cohabite fréquemment avec les humains (nid dans les bâtiments agricoles ou anciennes bâtisses).

Nidification : Sur l'AEI, aucun couple ou nid n'a été découvert, mais l'observation d'un individu en train de chasser une Corneille laisse penser que l'espèce est nicheuse probable dans une haie ou dans un boisement attenant.

Milieu(x) favorable(s) à la nidification : Observable dans tous types de milieux ouverts à semi-ouverts, le Faucon crécerelle est présent sur tout le territoire. La région Poitou-Charentes constitue même un bastion pour l'espèce, qui y est toutefois menacée par l'intensification des pratiques agricoles. L'espèce niche aussi bien dans les fermes qu'en haut des pylônes électriques, ou dans les arbres, où il s'accommode parfaitement d'un nid abandonné de corvidés. Il utilise alors les zones ouvertes pour la recherche alimentaire. La population nicheuse française est en déclin modéré (2000 – 2012) et estimée entre 68 000 et 84 000 couples. On en dénombre entre 3200 et 10 600 couples en Poitou-Charentes.

- **Chevêche d'Athéna**

Observations : a été entendue et observée à plusieurs reprises lors des prospections du mois de mars et mai 2019 pour les rapaces nocturnes.

Nidification : Aucun indice confirmant la nidification n'ayant été obtenu, celle-ci est qualifiée de « probable », notamment dans les villages bordant la zone d'étude.

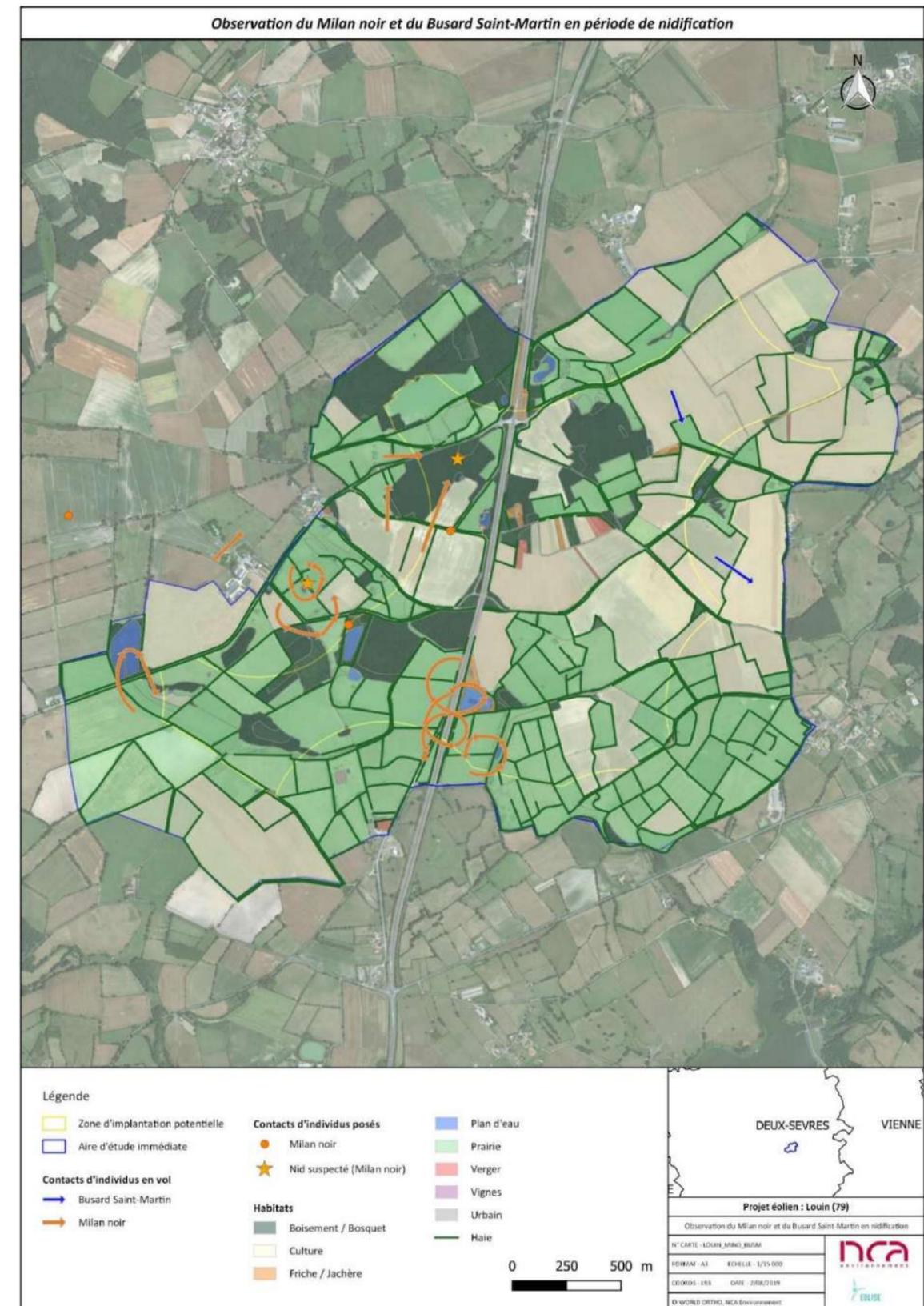
Milieu(x) favorable(s) à la nidification : Espèce semi-nocturne, elle utilise régulièrement les bâtiments agricoles et maisons abandonnées pour nicher, mais on la retrouve aussi dans les cavités peu ouvertes des arbres notamment des pommiers. La population nationale est estimée entre 11000 et 50 000 couples et semble être stable, bien que ces habitats privilégiés se dégradent et la mortalité due aux collisions routières ne diminue pas. Au niveau régional, la population nicheuse est estimée entre 2700 et 3900 couples.

Effraie des clochers

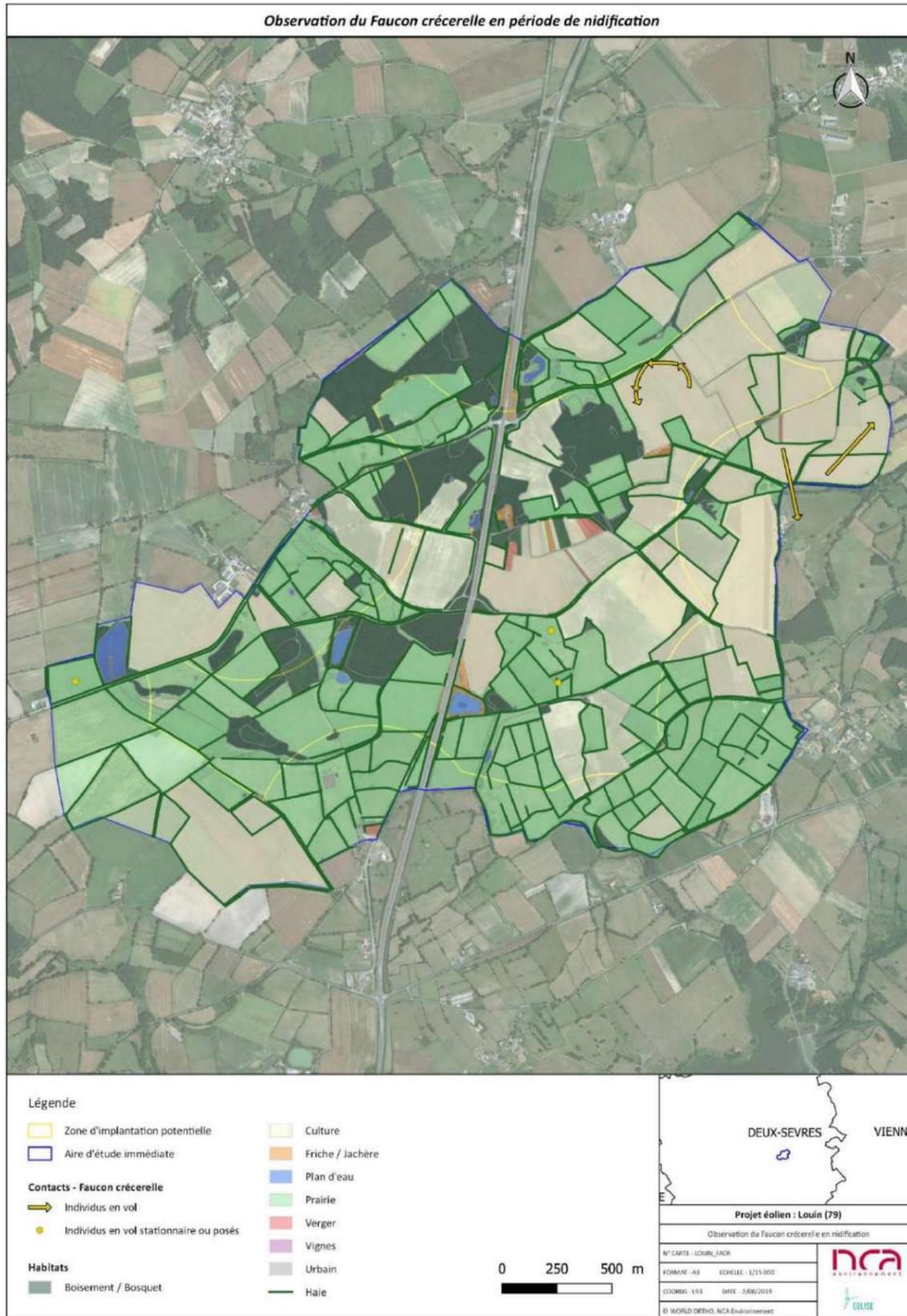
Observations : Sept individus ont été contactés le 11 mars 2019 lors de la prospection rapace nocturne (certains contacts peuvent toutefois être issus d'un même individu).

Nidification : le statut reproducteur de l'effraie est qualifié de « possible » dans les villages bordant la zone d'étude.

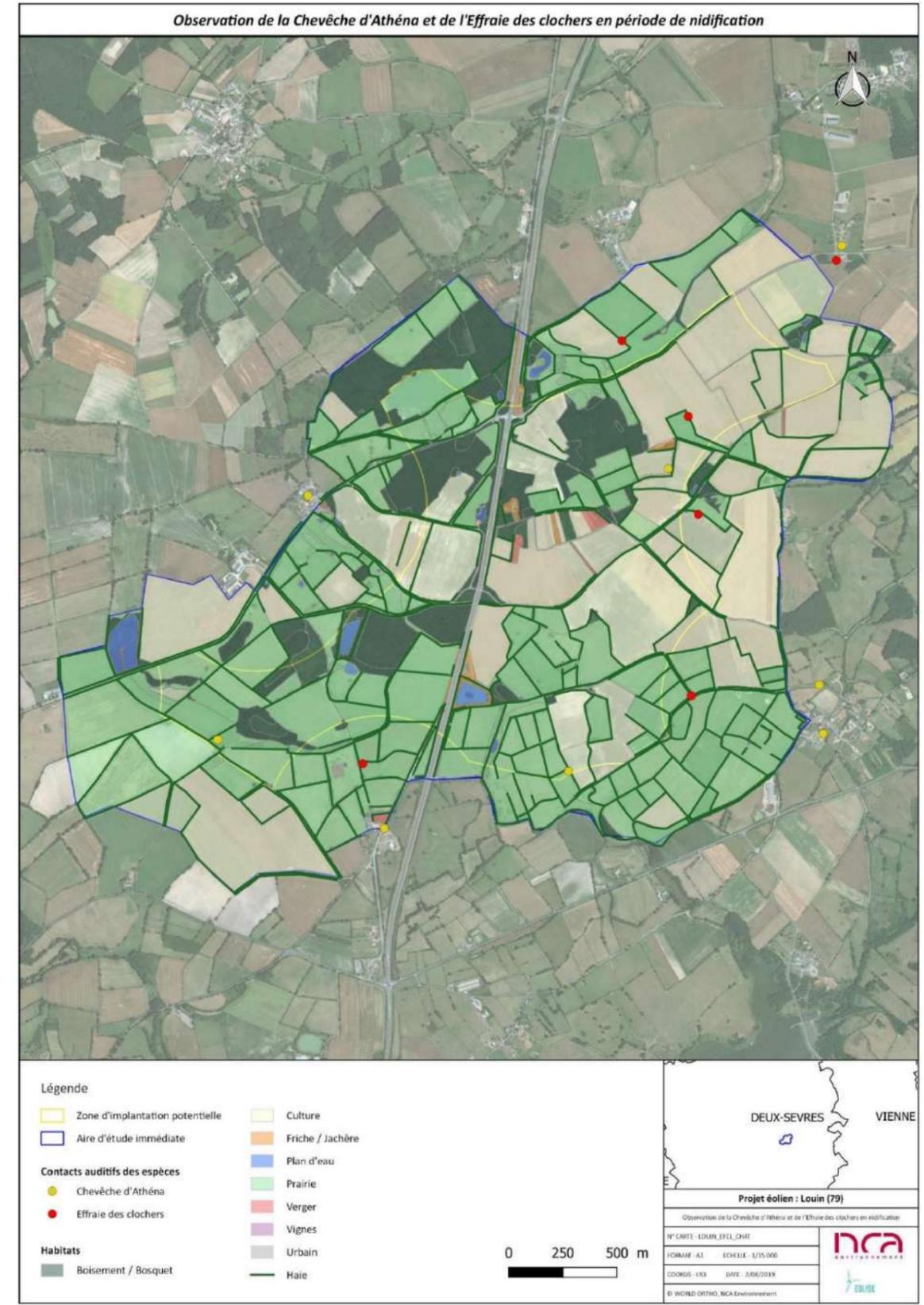
Milieu(x) favorable(s) à la nidification : Rapace anthropophile, l'Effraie des clochers niche généralement dans des infrastructures humaines et en particulier le vieux bâti. Elle fréquente les milieux ouverts et bocages pour la recherche alimentaire. L'espèce est sédentaire et revient généralement sur son site de nidification d'une année sur l'autre. Elle peut donc être détectée dès la première session du protocole rapaces nocturnes. La population française est plutôt fluctuante, notamment les années avec des hivers rigoureux, et est considérée comme en déclin modéré depuis 1989.



Carte 44 Observation du Milan et du Busard Saint-Martin en période de nidification



Carte 45 Observation du Faucon crécerelle en période de nidification



Carte 46 Observation de la Chevêche d'Athéna et de l'Effraie des clochers en période de nidification

SYNTHESE DES ENJEUX « ESPECES » EN PERIODE DE NIDIFICATION

En appliquant la méthodologie détaillée dans la partie « Etablissement de la patrimonialité », un enjeu « espèce » a été attribué à chaque taxon.

L'enjeu « espèce » très fort est attribué au Pic noir, à la Fauvette pitchou, au Bihoreau gris, au Héron pourpré et au Hibou des marais. Ces espèces sont inscrites à l'Annexe I de la DO avec un statut de conservation régional qui considère ces espèces nicheuses comme « Vulnérable » ou « En danger » en Poitou-Charentes. Ces espèces sont également déterminantes ZNIEFF si elles sont nicheuses.

L'enjeu « espèce » fort est attribué à l'Alouette lulu, au Busard Saint-Martin, au Busard cendré, au Canard chipeau, au Fuligule morillon, au Courlis cendré, l'Echasse blanche, à l'Œdicnème criard, au Pigeon colombin, au Martin-pêcheur, à la Mésange noire, à la Mésange huppée, à la Mésange nonnette, au Pouillot siffleur, à la Rousserolle effarvatte, au Pic mar, au Phragmite des joncs, au Moineau friquet, à la Pie-grièche à tête rousse et la Pie grièche écorcheur. Huit de ces espèces sont inscrites à l'Annexe I de la DO avec un statut de conservation régional qui considère ces espèces nicheuses comme « quasi menacées » en Poitou-Charentes.

Les autres espèces non inscrites à la DO, ont un enjeu fort en raison de la régression de leur population au niveau régional, les classant comme « En danger », « Vulnérable » ou « En danger critique » sur la Liste rouge régionale. Toutes ces espèces hormis la Martin-pêcheur sont déterminantes ZNIEFF si elles sont nicheuses.

L'enjeu « espèce » modéré est attribué au Milan noir, à l'Aigle botté, à l'Autour des palombes, à la Bondrée apivore, au Busard des roseaux, au Canard souchet, au Fuligule milouin, à l'Engoulevent d'Europe, au Faucon hobereau, au Râle d'eau, à la Gorgebleue à miroir, à l'Aigrette garzette et à la Grande Aigrette.

Huit de ces espèces sont inscrites à l'Annexe I de la DO. Leur statut de conservation va de non applicable (NA) qui concerne les espèces nicheuses très rares en Poitou-Charentes, à « Vulnérable » en passant par « Quasi menacée » et « réoccupation mineure ». Toutes ces espèces sont déterminantes ZNIEFF si elles sont nicheuses.

L'enjeu « espèce » faible est attribué à la Mouette rieuse, au Petit Gravelot, au Vanneau huppé, à la Tourterelle des bois, à la Caille des blés, à l'Alouette des champs, au Bruant proyer, au Gobemouche gris, au Roitelet huppé, au Grand Cormoran, au Grèbe huppé et à l'Effraie des clochers. Hormis le Gobemouche qui est « Quasi menacée » les autres espèces ont un statut de conservation régional « Vulnérable ». Quatre sont également déterminantes ZNIEFF si elles sont nicheuses (Mouette rieuse, Petit Gravelot, Vanneau huppé et Gobemouche gris).

Le Martinet noir, le Faucon crécerelle, le Tadorne de Belon, la Gallinule Poule d'eau, la Chevêche d'Athéna, le Pic épeichette et seize passereaux ont un état de conservation préoccupant (espèces « quasi menacées ») ce qui leur vaut un enjeu « espèce » très faible sur l'AEI.

Toutes les autres espèces observées ne comportent pas de caractère de patrimonialité, il ne leur est donc pas attribué d'enjeu.

72 espèces ont été observées sur l'aire d'étude immédiate dont 8 inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, 11 déterminantes ZNIEFF (si nicheuses) et 25 ont un statut de conservation régional préoccupant. Au total, ce sont 28 espèces qui sont patrimoniales sur l'AEI

L'AEI est fréquentée lors de la période de reproduction par des espèces qui se reproduisent, qui font de la recherche alimentaire, ou qui la survolent (en transit) entre différents sites (boisements ou étangs par exemple).

Suite aux inventaires et au recueil bibliographique, 73 espèces présentent un enjeu de très faible à très fort :

- **4 espèces représentent un enjeu très fort** : Pic noir et Hibou des marais, Busard des roseaux, Bondrée apivore
- **23 espèces représentent un enjeu fort** : Autour des palombes, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Canard chipeau, Fuligule morillon, Courlis cendré, Echasse blanche, Mouette rieuse, Petit Gravelot, Œdicnème criard, Pigeon colombin, Martin-pêcheur, Pic mar, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu et 8 autres passereaux.
- **12 espèces représentent un enjeu modéré** : 4 rapaces, Canard souchet, Fuligule milouin, Engoulevent d'Europe, Vanneau huppé, Faucon hobereau, Râle d'eau, Gorgebleue à miroir de Nantes, Aigrette garzette, Grande Aigrette
- **11 espèces représentent un enjeu faible** : Tadorne de Belon, Tourterelle des Bois, Caille des blés, Alouette des champs, Bruant proyer, Gobemouche gris, Mésange huppée, Roitelet huppé, Grand Cormoran, Grèbe huppé, Effraie des clochers, Héron pourpré.
- **21 espèces représentent un enjeu très faible** : Tadorne de Belon, Martinet noir, Faucon crécerelle, Chevêche d'Athéna, Gallinule poule d'eau, Pic épeichette et 15 passereaux.

Tableau 68 Enjeu « espèce » attribué en période de nidification

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRR – Nicheur	ZNIEFF – Deux-Sèvres	Effectif maximum retenu	Enjeu "espèce"
Accipitriformes	Aigle botté	DO / PN	NA	Si nicheur	Biblio	Modéré
	Autour des palombes	PN	VU	Si nicheur	Biblio	Fort
	Bondrée apivore	DO / PN	VU	Si nicheur	Biblio	Très Fort
	Busard cendré	DO / PN	NT	Si nicheur	Biblio	Fort
	Busard des roseaux	DO / PN	VU	Si nicheur	Biblio	Très Fort
	Busard Saint-Martin	DO / PN	NT	Si nicheur	1	Fort
	Buse variable	PN	LC	/	11	
	Elanion blanc	DO / PN	NA	Si nicheur	Biblio	Modéré
	Epervier d'Europe	PN	LC	/	1	
	Milan noir	DO / PN	LC	Si nicheur	8	Modéré
Anseriformes	Canard chipeau		EN	Si nicheur	Biblio	Fort
	Canard colvert		LC	/	26	
	Canard souchet		VU	Si nicheur	Biblio	Modéré
	Cygne tuberculé	PN	LC	/	Biblio	
	Fuligule Milouin		VU	Si nicheur	Biblio	Modéré
	Fuligule morillon		CR	Si nicheur	Biblio	Fort
	Tadorne de Belon	PN	LC	Si nicheur	Biblio	Faible
Apodiformes	Martinet noir	PN	NT	/	5	Très faible
Bucerotiformes	Huppe fasciée	PN	LC	/	2	
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	DO / PN	LC	Si nicheur	Biblio	Modéré
Charadriiformes	Courlis cendré		EN	Si nicheur	Biblio	Fort
	Echasse blanche	DO / PN	NT	Si nicheur	Biblio	Fort
	Mouette riéuse	PN	VU	Si nicheur	58	Fort
	Œdicnème criard	DO / PN	NT	Si nicheur	4	Fort
	Petit Gravelot	PN	VU	Si nicheur	Biblio	Fort
	Vanneau huppé		VU	Si nicheur	3	Modéré
Columbiformes	Pigeon colombin		EN	Si nicheur	Biblio	Fort
	Pigeon ramier		LC	/	15	
	Tourterelle des bois		VU	/	6	Faible
	Tourterelle turque		LC	/	1	
Coraciiformes	Martin-pêcheur	DO / PN	NT	/	Biblio	Fort
Cuculiformes	Coucou gris	PN	LC	/	11	
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	NT	/	3	Très faible
	Faucon hobereau	PN	NT	Si nicheur	Biblio	Modéré
Galliformes	Caille des blés		VU	/	Biblio	Faible
	Faisan de Colchide		DD	/	4	
	Perdrix grise		DD	/	2	
	Perdrix rouge		DD	/	1	
Gruiformes	Foulque macroule	PN	LC	/	6	
	Gallinule Poule-d'eau		NT	/	2	Très faible

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRR – Nicheur	ZNIEFF – Deux-Sèvres	Effectif maximum retenu	Enjeu "espèce"
	Rôle d'eau		VU	Si nicheur	Biblio	Modéré
Passériformes	Accenteur mouchet	PN	LC	/	6	
	Alouette des champs		VU	/	7	Faible
	Alouette lulu	DO / PN	NT	Si nicheur	6	Fort
	Bergeronnette des ruisseaux	PN	LC	/	Biblio	
	Bergeronnette grise	PN	LC	/	6	
	Bergeronnette printanière	PN	LC	/	1	
	Bouscarle de Cetti	PN	LC	/	1	
	Bruant des roseaux	PN	EN	Si Nicheur	Biblio	Fort
	Bruant jaune	PN	NT	/	1	Très faible
	Bruant proyer	PN	VU	/	1	Faible
	Bruant zizi	PN	LC	/	4	
	Chardonneret élégant	PN	NT	/	8	Très faible
	Choucas des tours	PN	NT	/	Biblio	Très faible
	Cisticole des joncs	PN	NT	/	Biblio	Très faible
	Cochevis huppé	PN	LC	/	Biblio	
	Corbeau freux		LC	/	Biblio	
	Corneille noire		LC	/	18	
	Etourneau sansonnet		LC	/	68	
	Fauvette à tête noire	PN	LC	/	27	
	Fauvette des jardins	PN	NT	/	Biblio	Très faible
	Fauvette grisette	PN	NT	/	9	Très faible
	Fauvette pitchou	DO / PN	VU	Si nicheur	Biblio	Très fort
	Geai des chênes		LC	/	4	
	Gobemouche gris	PN	NT	Si nicheur	Biblio	Faible
	Gorgebleue à miroir	DO / PN	LC	Si nicheur	Biblio	Modéré
	Grimpereau des jardins	PN	LC	/	5	
	Grive draine		NT	/	Biblio	Très faible
	Grive musicienne		LC	/	3	
	Grosbec casse-noyaux	PN	NT	/	Biblio	Très faible
	Hirondelle de fenêtre	PN	NT	/	1	Très faible
	Hirondelle rustique	PN	NT	/	13	Très faible
	Hypolaïs polyglotte	PN	LC	/	8	
Linotte mélodieuse	PN	NT	/	5	Très faible	
Loriot d'Europe	PN	LC	/	3		
Merle noir		LC	/	16		
Mésange à longue queue	PN	LC	/	10		
Mésange bleue	PN	LC	/	12		
Mésange charbonnière	PN	LC	/	17		
Mésange huppée	PN	VU	/	Biblio	Faible	

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRR – Nicheur	ZNIEFF – Deux-Sèvres	Effectif maximum retenu	Enjeu "espèce"
	Mésange noire	PN	CR	Si nicheur	Biblio	Fort
	Mésange nonnette	PN	VU	Si nicheur	Biblio	Fort
	Moineau domestique	PN	NT	/	2	Très faible
	Moineau friquet	PN	EN	Si nicheur	Biblio	Fort
	Phragmite des joncs	PN	VU	Si nicheur	Biblio	Fort
	Pie bavarde		LC	/	6	
	Pie-grièche à tête rousse	PN	EN	Si nicheur	Biblio	Fort
	Pie-grièche écorcheur	DO / PN	NT	Si nicheur	3	Fort
	Pinson des arbres	PN	LC	/	25	
	Pipit des arbres	PN	LC	/	10	
	Pouillot de Bonelli	PN	NT	/	Biblio	Très faible
	Pouillot siffleur	PN	EN	Si nicheur	Biblio	Fort
	Pouillot véloce	PN	LC	/	21	
	Roitelet à triple bandeau	PN	LC	/	3	
	Roitelet huppé	PN	VU	/	Biblio	Faible
	Rossignol philomèle	PN	LC	/	19	
	Rougegorge familier	PN	LC	/	4	
	Rougequeue à front blanc	PN	LC	/	Biblio	
	Rougequeue noir	PN	LC	/	1	
	Rousserolle effarvatte	PN	VU	Si nicheur	Biblio	Fort
	Serin cini	PN	NT	/	Biblio	Très faible
	Sittelle torchepot	PN	LC	/	2	
	Tarier pâtre	PN	NT	/	Biblio	Très faible
	Troglodyte mignon	PN	LC	/	4	
	Verdier d'Europe	PN	NT	/	6	Très faible
Péléciformes	Aigrette garzette	DO / PN	LC	Si nicheur	2	Modéré
	Grand Cormoran	PN	VU	/	8	Faible
	Grande Aigrette	DO / PN	NA	Si nicheur	1	Modéré
	Héron cendré	PN	LC	Si nicheur	4	
	Héron garde-bœufs	PN	LC	Si nicheur	3	
	Héron pourpré	DO / PN	VU	Si nicheur	Biblio	Très fort
Phoenicopteriformes	Grèbe huppé	PN	VU	/	Biblio	Faible
Piciformes	Pic épeiche	PN	LC	/	4	
	Pic épeichette	PN	NT	/	1	Très faible
	Pic mar	DO / PN	NT	Si nicheur	Biblio	Fort
	Pic noir	DO / PN	VU	Si nicheur	1	Très fort
	Pic vert	PN	LC	/	6	
Podicipediformes	Grèbe castagneux	PN	LC	/	Biblio	
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	PN	NT	Si nicheur	12	Très faible
	Chouette hulotte	PN	LC	/	6	
	Effraie des clochers	PN	VU	/	7	Faible

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRR – Nicheur	ZNIEFF – Deux-Sèvres	Effectif maximum retenu	Enjeu "espèce"
	Hibou des marais	DO / PN	CR	Si nicheur	Biblio	Très fort
	Hibou moyen-duc	PN	LC	/	1	

Légende :

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge régionale des espèces menacées (nicheur) : NA : espèces « non applicable » ; LC : espèces de « préoccupation mineure » ; NT : espèces « quasi menacées » ; VU : espèces « vulnérables » ; EN : espèces « en danger » ; CR : espèces « en danger critique d'extinction »

Condition pour espèce déterminante ZNIEFF – Deux-Sèvres : Si nicheur

II.2.2.5. SYNTHÈSE DES ENJEUX ORNITHOLOGIQUES

ENJEU DES ESPÈCES

Parmi les 110 espèces observées sur l'AEI au cours des différentes périodes de prospections et celles connues au sein de l'aire d'étude éloignée (issues des recueils bibliographiques) un total de **116 espèces patrimoniales** sont retenues. Elles sont toutes susceptibles de fréquenter l'AEI à une période donnée.

90 d'entre elles sont **protégées au niveau national**, **48** sont inscrites sur les listes de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ». **77 espèces** sont **déterminantes ZNIEFF** dans la région Poitou-Charentes en période de nidification et/ou en période de halte migratoire et d'hivernage. Enfin, **63 espèces** présentent un **statut de conservation défavorable** sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Poitou-Charentes (2018) :

- 31 sont « quasi-menacées » d'extinction,
- 23 sont « vulnérables »
- 6 sont « en danger » d'extinction
- 3 sont « en danger critique » d'extinction

En appliquant la méthodologie détaillée dans la partie III. 4. a. i - Etablissement de la patrimonialité, un enjeu « espèce » a été attribué à chaque taxon patrimonial, suivant la période d'observation (cf. parties précédentes). Le tableau ci-dessous synthétise les espèces retenues et l'enjeu associé.

On rappelle ici que l'enjeu « espèce » ne considère pas la fonctionnalité de la zone d'étude pour celle-ci. Cet enjeu « habitat d'espèce » est détaillé dans la partie suivante.

Tableau 69 : Synthèse des enjeux ornithologiques

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	LRR Nicheur PC	Liste rouge France métropolitaine (UICN, 2016)			Espèce déterminante ZNIEFF-PC	Origine des données				Enjeu " espèce "			Enjeu " habitat d'espèces "			
					Nicheur	Hivernant	De passage		Nidification	Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale	Nidification	Migration	Hivernage	Nidification	Alimentation	Transit / halte migratoire	Hivernage
Accipitriformes	Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	DO / PN	DD	NT	NA		N	Biblio	Biblio		Biblio	Modéré	Modéré		Modéré		Très faible	
	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	PN	VU	LC	NA	NA	N	Biblio				Fort			Très fort			
	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	DO / PN		VU	NA	LC	H		Biblio				Modéré				Faible	
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO / PN	VU	LC		LC	N	Biblio	x			Très fort	Modéré		Très fort		Faible	
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO / PN	NT	NT		NA	N	Biblio	Biblio		Biblio	Fort	Modéré		Modéré		Faible	
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DO / PN	VU	NT	NA	NA	N, H >10	Biblio	x	Biblio		Très fort	Modéré	Modéré	Très fort		Faible	Très faible
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO / PN	NT	LC	NA	NA	N, H	x		x	x	Fort	Modéré	Modéré	Modéré		Faible	Très faible
	Circaète-Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO / PN	EN	LC		NA	N		x				Modéré				Faible	
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	DO / PN	NA	EN		NA	N	Biblio	Biblio	Biblio	Biblio	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré		Très faible	Très faible
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO / PN	LC	LC		NA	/	x	x		x	Modéré	Modéré		Fort		Faible	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO / PN		VU	VU	NA	/		Biblio	Biblio	Biblio		Modéré	Très Fort			Faible	Très faible	
Anseriformes	Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	DO / PN			NA	NA	H		Biblio		Biblio		Modéré				Très faible	
	Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	-	EN	LC	LC	NA	N, H > 35	Biblio	Biblio		Biblio	Fort	Très faible			Faible	Très faible	
	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	-	LC	LC	LC	NA	H >300		Biblio		Biblio		Très faible				Très faible	
	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	-	NA	NA	LC	NA	H > 15		Biblio		Biblio		Très faible				Très faible	
	Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i>	-	NA	NA	LC	NA	H >50		Biblio		Biblio		Très faible				Très faible	
	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	-	VU	LC	LC	NA	N, H >35	Biblio	Biblio		Biblio	Modéré	Très faible			Faible	Très faible	
	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	-	VU	VU	LC	NA	N, H >80	Biblio	Biblio		Biblio	Modéré	Très faible			Faible	Très faible	
	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	-	CR	LC	NT		N, H > 40	Biblio	Biblio		Biblio	Fort	Très faible			Faible	Très faible	
	Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	-	NA	VU	LC	NA	N, H >20		Biblio		Biblio		Très faible				Très faible	
	Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula</i>	-	CR	VU		NT	N, H		Biblio		Biblio		Faible				Très faible	